

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Le Président

Paris, le 27 mars 2020

N. Réf : FV/20-069

Objet : Equipements de protection individuelle des professionnels hospitaliers et médico-sociaux et médicaments

Monsieur le Ministre,

Suite à notre courrier du 19 mars et à celui commun aux autres acteurs médico-sociaux du 20 mars, nous avons accueilli avec soulagement vos propos tenus le 21 mars concernant votre engagement sur les commandes et livraisons de masques destinés aux professionnels hospitaliers et médico-sociaux.

Cet engagement a été réaffirmé par le Président de la République le 25 mars à Mulhouse.

Je suis cependant au regret de vous indiquer qu'il nous remonte quotidiennement des alertes majeures sur les livraisons de masques, en termes de calendrier de livraison, de quantité, de répartition entre les GHT et de répartition au sein des GHT et pour les EHPAD. Nous n'avons également aucune visibilité sur les calculs de répartition, en dépit de nos nombreuses demandes. Il nous remonte tous les jours le fait que les volumes de livraison ne permettent pas d'appliquer la doctrine nationale en matière de masques, pourtant déjà trop restrictive à notre sens.

Ce décalage entre la parole politique et la réalité sur le terrain suscite la colère des acteurs sur les territoires, avec un enjeu majeur : la protection des personnels hospitaliers et médico-sociaux qui assurent la continuité des soins, et la protection des patients et résidents dont ils ont la charge.

La transparence étant indispensable à la confiance, comme vous l'indiquez dans vos interventions, nous appelons votre attention sur la nécessité que vos services nous transmettent les calendriers de livraison et le volume de livraison pour chaque établissement support de GHT, ainsi que la répartition entre les établissements des GHT et EHPAD.

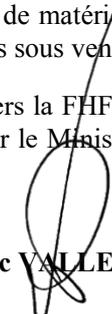
J'appelle également votre attention sur la situation des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) afin de protéger tant les professionnels que les usagers de ces services qui constituent, comme vous le savez, une population particulièrement fragile nécessitant une hospitalisation en cas de contamination.

Nous relevons aussi des difficultés majeures sur d'autres équipements de protection individuels tels que les surblouses, les lunettes de protection... ainsi que sur les respirateurs, les filtres, les sondes d'aspiration et autres dispositifs médicaux indispensables.

Enfin, de fortes tensions sont aussi observées sur l'accès à certains médicaments indispensables - curares, sédatifs intra-veineux, morphiniques intra-veineux, notamment, générant une inquiétude extrême sur le terrain.

Ces pénuries et cette absence d'information génèrent une colère d'autant plus forte à un moment où nos hôpitaux mettent tout en œuvre pour accroître leurs capacités de réanimation, ce qui nécessite, comme vous le savez, davantage d'équipements de protection, de matériels, et la garantie de disposer des médicaments indispensables à la prise en charge des patients sous ventilation artificielle.

Vous remerciant de l'attention portée à ce message que, à travers la FHF, la communauté hospitalière et médico-sociale vous adresse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.


Frédéric VALLETOUX